

# REPLAY DE LA JOURNÉE

24 NOVEMBRE 2022 - ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE - BORDEAUX

## Des Associations au cœur de la Justice



# Merci à toutes et à tous !

Le 24 novembre 2022, la fédération Citoyens & Justice a fêté ses 40 ans lors d'une journée qui s'est déroulée au sein de l'École nationale de la Magistrature à Bordeaux.

Cette journée, intitulée « Des associations au cœur de la Justice », a démontré la place essentielle du secteur socio-judiciaire dans la mise en œuvre des politiques pénales et au bien-fondé des collaborations, notamment secteur public/ secteur associatif, bénéfiques à tous les acteurs de la Justice.

Elle a aussi permis de démontrer l'engagement de ces associations au service de l'intérêt général, leur savoir-faire, leurs capacités d'innovation et d'adaptation perpétuelle, ainsi que la ténacité dont elles font preuve en poursuivant leurs missions dans un contexte social et économique complexe.

La fédération remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette journée, ainsi que les intervenants qui ont accepté de partager leurs réflexions et leurs expériences.

Enfin, merci à tous les professionnels engagés au quotidien, à ceux qui accompagnent les publics justice, à ceux qui innovent, qui essaient les dispositifs, qui collaborent et partagent leurs réflexions.

**A toutes ces personnes, soyez assurées du soutien entier de votre fédération.**

“ **Démontrer la force du secteur associatif, son engagement, sa ténacité, son savoir-faire, ses capacités d'innovation et d'adaptation perpétuelle, sa singularité.** ”



# Propos introductifs

## Camille Choplin

adjointe au Maire de Bordeaux,  
chargée de la démocratie permanente,  
de la vie associative et de la gouvernance  
par l'intelligence collective

## Marielle Thuau

présidente de Citoyens & Justice



# Adresse au secteur socio-judiciaire

par **Robert Badinter**,  
ancien garde des Sceaux  
et ministre de la Justice

En 1982, Robert Badinter, alors ministre de la Justice et garde des Sceaux, rédige la circulaire du 4 août 1982, instaurant le contrôle judiciaire à caractère socio-éducatif.

L'idée de cette circulaire est d'impliquer la société civile, et donc le secteur associatif, dans la prise en charge des auteurs d'infractions afin de lutter contre la récidive et de prévenir la délinquance.

Ce texte est à l'origine du développement du secteur associatif socio-judiciaire, et par voie de conséquence de la création de la fédération Citoyens & Justice.

Dans ce cadre, monsieur Badinter a accepté d'adresser un message à l'attention de l'ensemble des professionnels du secteur, en rappelant ce qui a fondé son action lorsqu'il était au ministère de la Justice.

“ Il faut impulser  
à l'intérieur  
de la société  
ce sentiment,  
cette exigence,  
que la lutte contre  
la délinquance  
est l'affaire  
de tous. ”



[VISUALISER LE MESSAGE DE ROBERT BADINTER](#)

# Panorama de l'intervention associative : Entre histoire & innovation

**Florence Lamarque**,  
directrice générale du pôle médico-social  
Association Laïque du PRADO (Bordeaux)  
Et **Jean-Luc Bonnefemme**,  
directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse  
(Aquitaine Nord)

**Sylvain Lhuissier**,  
cofondateur de l'Association Possible (Lyon)  
Et **Albin Heuman**,  
directeur de l'Agence du Travail d'Intérêt Général  
et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP)

**Hervé Lasne**,  
chef de service de l'Association ACJM (Coutances)  
Et **Marie-Christine Leprince**,  
première présidente de la cour d'appel de Rouen,  
à l'origine de la création de l'ACJM



Florence Lamarque et Jean-Luc Bonnefemme ont présenté la mesure de réparation pénale, à la fois d'un point de vue historique puisque le PRADO a été territoire d'expérimentation de la mesure dans les années 90, et en resituant cette mesure au sein du nouveau Code de la Justice Pénale des Mineurs. Madame Lamarque est notamment revenue sur la capacité du secteur associatif à construire les politiques pénales, et à élaborer des mesures à fort contenu éducatif, telle que la réparation pénale.



POWERPOINT DE L'ALPRADO



Sylvain Lhuissier et Albin Heuman ont présenté le travail partenarial entre le secteur public et le secteur associatif dans une optique de promouvoir la mesure de Travail d'Intérêt Général. Ils exposent les difficultés mais surtout les points forts qui ont permis d'aboutir à un projet innovant, fruit d'une collaboration étroite entre les différents services.

Marie-Christine Leprince et Hervé Lasne ont présenté l'ACJM, créée en 1987 par des magistrats et des travailleurs sociaux dans le but de répondre à la demande public et de mettre en oeuvre de nouvelles réponses pénales telles que le contrôle judiciaire socio-éducatif. Les intervenants sont revenus sur les difficultés auxquelles font face une association, son évolution dans sa structuration, son déploiement sur le territoire et la nécessaire formation des intervenants socio-judiciaires.



POWERPOINT DE L'ACJM



# Quelle politique de soutien aux associations ?

## Claire Thoury

présidente du Mouvement Associatif

## Jérôme Bertin

directeur général de France Victimes

## Vincent Delbos

président du comité "Prisons" - Fondation de France

## Roland De Lesquen

chef de service, adjoint au directeur des services judiciaires - Ministère de la Justice

## Valérie Pélisson-Corlieu

vice-présidente de Citoyens & Justice et directrice générale de l'association ESPERER 95 (Pontoise)

Cette table ronde sur la politique de soutien aux associations a permis de pointer les difficultés auxquelles elles font face, et plus particulièrement celles du secteur socio-judiciaire.

La gouvernance associative et le financement spécifique des actions ont notamment été abordés.

Derrière la politique de soutien aux associations, il y a aussi la question des relations avec les pouvoirs publics, et la considération du secteur associatif en tant que partenaire de l'Etat, et non pas prestataire de service.

Les intervenants sont par ailleurs revenus sur les prémices de la politique associative (concernant le secteur de l'aide aux victimes et du socio-judiciaire), qui prend sa source dans les années 1980 où la demande publique visait à créer des associations pour développer de nouvelles méthodes d'intervention auprès des publics et au plus près des territoires.



# Panorama de l'intervention associative : Entre histoire & innovation

## Yann Hausner

vice-procureur du tribunal judiciaire de Papeete,  
et **Tumata Helme**  
responsable du pôle missions socio-judiciaires  
de l'APAJ (Papeete)

## Nora Hannou

directrice adjointe du pôle socio-judiciaire  
Association APREMIS (Amiens)  
et **Robert Adam**  
juge de l'application des peines (Amiens),  
à l'origine de la création de A.P.R.E.S.

Yann Hausner et Tumata Helme ont présenté la création du pôle socio-judiciaire de l'APAJ, en réponse à une demande du parquet de Papeete, notamment pour la prévention et la lutte contre l'usage de produits stupéfiants et la nécessité de former les intervenants pour répondre à cette demande.



Nora Hannou et Robert Adam ont retracé l'histoire de la création de l'association APREMIS, créée dans l'optique de mettre en oeuvre et développer la mesure de placement à l'extérieur et d'enrichir son contenu, en rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire amiénois permettant d'offrir une prise en charge complète aux personnes sortant de détention.



# Panorama de l'intervention associative : Entre histoire & innovation

**Anne-Laure Béra**

directrice de l'AVEDEACJE (Évreux)

**Jean-Michel Guillo**

directeur des dispositifs «prévention sociale» et «insertion socio-professionnelle»  
Association Sauvegarde 56 (Lorient)

**Kévin Monier**

directeur adjoint  
Association Grandir Dignement (Strasbourg)

Anne-Laure Béra a démontré, en présentant l'action de l'AVEDEACJE, la capacité d'adaptation et d'innovation d'une association en réponse à une demande du parquet. Elle présente les dispositifs qui ont été construits en lien avec la juridiction, notamment sur la création du stage de citoyenneté avec différents modules (fraude fiscale, travail illégal).



POWERPOINT DE L'AVEDEACJE



Jean-Michel Guillo a présenté le dispositif PALCA (Parcours d'Accompagnement et de Lutte contre les Conduites Addictives), créé par la Sauvegarde 56. Ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites vise à proposer une réponse pénale en lien avec les acteurs du soin et de l'insertion. Il cible en particulier les primo-délinquants ayant commis des infractions sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants afin de prévenir la récurrence et d'apporter de la protection aux victimes.



POWERPOINT DE LA SAUVEGARDE 56



Kévin Monnier a présenté l'association Grandir Dignement, qui met en oeuvre des actions en milieu carcéral, propose des services civiques adaptés, porte une action de plaidoyer et d'interpellation auprès des institutions. Grandir Dignement est présente en France, à Madagascar et au Niger.



# Mise en perspective par le témoin de la journée

**Jean Danet**

maître de conférences à l'Université de Nantes

Plutôt que de réaliser une synthèse de la journée, Jean Danet s'est attaché à raconter ce qu'était la fédération Citoyens & Justice, en reprenant des propos des différentes interventions.

Il est revenu sur des éléments historiques de la fédération, son évolution, son ouverture sur le monde de la recherche, sa capacité à organiser des réflexions collectives, sa participation à l'élaboration des politiques pénales, sa culture partagée, son attachement à la culture partenariale, sa pluridisciplinarité, ou encore sa capacité à repérer et à constater les évolutions sociétales, permettant la création de nouvelles réponses en matière de justice.



*Merci à toutes et à tous !*

**Des  
Associations  
au cœur  
de la Justice**

ECOLE NATIONALE DE LA  
MAGISTRATURE

**40**ans  
**Citoyens  
& Justice**